

Code de conduite et d'éthique de Labcorp

Un guide pour nous aider à faire les bons choix et prendre des décisions judicieuses dans le respect des normes éthiques

labcorp

Table des matières

3	Lettre d'Adam Schechter		
4	Mission de Labcorp	16	
4	Principes directeurs du programme de conformité	17	
5	Introduction	18	
	Propriété		
7	À qui le Code s'applique-t-il?	19	
7	À quoi s'attend-on de ma part?	20	
8	Responsabilités supplémentaires en tant que gestionnaire	21	
8	Guide décisionnel éthique	22	
	Courage		
10	Que dois-je faire si j'ai connaissance ou si je soupçonne une infraction du Code?	22	
10	Comment puis-je signaler une infraction?	22	
11	Que se passe-t-il lorsque je fais un signalement?	22	
11	Aucune représaille	22	
	Travail d'équipe		
13	Égalité d'accès à l'emploi	26	
13	Aucune discrimination ni harcèlement	26	
14	Abus d'alcool ou d'autres drogues et traitement		
14	Vérifications des antécédents et des exclusions		
14	Anti-violence	28	
	Excellence		
	Concurrence loyale et utilisation équitable		
	Marques de courtoisie d'affaires, cadeaux et divertissement		
	Confidentialité, protection des renseignements et sécurité		
	Conflits d'intérêts		
	Communication externe et médias sociaux		
	Protection et utilisation appropriée des actifs de Labcorp		
	Propriété intellectuelle		
	Interdictions de réclamations fausses et frauduleuses		
	Tenue et conservation des dossiers		
	Intégrité		
	Réglementation sur les titres – Délit d'initié		
	Réglementation sur les titres – Règles applicables au directeur général principal et à l'agent financier supérieur		
	Prévention contre les pots-de-vin, la corruption et l'influence inappropriée		
	Qualité		
	Commerce international et sanctions		
	Inspiration		
	Droits de la personne		
	Fonction publique et contributions politiques		
	Environnement, santé et sécurité		
	Déroptions ou modifications au Code de conduite et d'éthique		
	Administration		
	Contacts et ressources		



« Le fondement de la réalisation de notre mission repose sur notre engagement indéfectible à diriger avec le plus haut niveau d'éthique et d'intégrité. »

Chers collègues,

La réponse de Labcorp face aux événements extraordinaires des deux dernières années a démontré la valeur et l'importance de nos forces en science, en innovation et en technologie. Ces forces ont permis à nos équipes de faire progresser notre mission visant à améliorer la santé et la vie au moment où le monde avait le plus besoin de nous.

Le fondement de la réalisation de notre mission repose sur notre engagement indéfectible à diriger avec le plus haut niveau d'éthique et d'intégrité. Je suis fier des exemples dont je suis témoin tous les jours : être un lieu de travail inclusif, soutenir les médecins dans leurs soins aux patients, gérer les essais cliniques avec les normes scientifiques les plus élevées, traiter chaque patient avec respect, lancer le prochain test diagnostique ou la prochaine technologie et plus encore.

Notre engagement à travailler avec éthique et intégrité se retrouve dans les normes décrites dans notre Code de conduite et d'éthique. Chacun d'entre nous a un rôle important à jouer dans l'exécution de notre Code de conduite et d'éthique par nos actions, et ce, en suivant ces étapes essentielles :

- Lire, comprendre et adopter le présent Code de conduite et d'éthique;
- Le consulter régulièrement pour rafraîchir ses connaissances;
- Se conformer aux normes du Code de conduite et d'éthique ainsi qu'aux politiques et procédures connexes; et
- Poser des questions, exprimer ses préoccupations et dire ce que l'on pense.

Le succès de Labcorp, chef de file mondial en matière de sciences de la vie et de soins de santé repose sur la confiance que nous générons en faisant ce qu'il faut de la bonne manière, même lorsque cela s'avère difficile. Il incombe à chacun d'entre nous de privilégier notre Code de conduite et d'éthique, de l'adopter et d'y adhérer et de faire preuve de respect les uns pour les autres ainsi qu'envers nos patients, nos clients, actionnaires et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités dans le monde entier.

Merci pour votre engagement à renforcer la culture de Labcorp et à travailler avec les plus hauts niveaux d'éthique et d'intégrité.

Cordialement,

Adam Schechter
Président et directeur général de Labcorp

Mission de Labcorp

Améliorer la santé et les vies en offrant des diagnostics de classe mondiale, en apportant des médicaments novateurs aux patients plus rapidement et en utilisant la technologie pour améliorer la prestation des soins.

Principes directeurs du programme de conformité



Propriété



Courage



Travail d'équipe



Excellence



Intégrité



Inspiration

Introduction

Labcorp s'engage à respecter les normes éthiques les plus strictes et attend de tous les employés, responsables et directeurs, ainsi que des travailleurs occasionnels, entrepreneurs indépendants, fournisseurs, vendeurs, étudiants stagiaires, partenaires commerciaux et représentants, qui travaillent pour Labcorp, qu'ils fassent de même. Ce Code de conduite et d'éthique (le Code) est destiné à servir de guide pour nous aider à faire les bons choix et à prendre des décisions conformes aux normes éthiques les plus élevées.

Labcorp fournit des renseignements essentiels pour obtenir des réponses afin d'aider les médecins, les hôpitaux, les sociétés pharmaceutiques, les chercheurs et les patients. Nous savons que notre travail est important et nous nous efforçons d'atteindre l'excellence éthique. Labcorp est une entreprise mondiale de premier plan dans le domaine des sciences de la vie qui compte plus de 70 000 employés et dessert des clients dans plus de 100 pays. Labcorp est diversifiée en idées, coutumes, personnes et cultures. Nous nous efforçons de travailler ouvertement, en collaboration et ensemble pour partager des connaissances et accomplir la mission de Labcorp.

Labcorp s'engage à faire preuve d'une intégrité sans compromis dans tout ce que nous faisons et dans nos relations avec les autres, nos clients, nos fournisseurs et nos vendeurs, ainsi qu'avec les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités et fournissons des services. Vous devriez demander conseil aux membres de votre direction, au Service juridique ou au Service de la conformité ou à tout autre membre du personnel approprié si vous avez des questions sur des lois, des règles ou des règlements spécifiques.

Le respect de la loi est l'un des fondements sur lesquels reposent les principes éthiques de Labcorp. Chacun de nous doit respecter et suivre les lois, règles et réglementations gouvernementales des villes, états et pays dans lesquels nous exerçons nos activités.

Le présent Code est conçu pour **(1)** promouvoir une conduite honnête et éthique, **(2)** traiter de la conformité aux lois, règles et réglementations gouvernementales applicables, **(3)** décourager les actes répréhensibles, et **(4)** favoriser la divulgation complète, juste, exacte et opportune de préoccupations ou d'infractions. Chacun chez Labcorp a le devoir de respecter ce Code et de promouvoir une culture d'intégrité et de conformité.



Que dois-je faire si le Code de conduite et d'éthique de Labcorp est plus strict que la loi, la pratique ou les coutumes locales?

Vous devez vous conformer au Code de conduite et d'éthique de Labcorp.

Que dois-je faire si la loi locale a des exigences plus strictes que le Code de conduite et d'éthique de Labcorp?

Vous devez vous conformer à la loi, à la pratique ou aux coutumes locales.

Si vous avez des questions au sujet de conflits possibles, veuillez vous adresser à votre gestionnaire, au Service juridique ou au Service de la conformité de l'Entreprise.



Propriété



- 7 À qui le Code s'applique-t-il?
- 7 À quoi s'attend-on de ma part?
- 8 Responsabilités supplémentaires en tant que gestionnaire
- 8 Guide décisionnel éthique



Attentes envers les personnes en vertu du Code

À qui le Code s'applique-t-il?

À moins d'une exception explicite à partir d'une section, le Code s'applique à tous les employés, dirigeants et directeurs de Labcorp, ainsi qu'aux travailleurs occasionnels, entrepreneurs indépendants, fournisseurs, vendeurs, étudiants stagiaires, partenaires commerciaux et représentants de Labcorp qui travaillent pour Labcorp. Chacun de nous est tenu de lire, de comprendre et de respecter toutes les politiques et procédures pertinentes de Labcorp et du présent Code. La conformité est la responsabilité de chacun.

À quoi s'attend-on de ma part?

Ce Code, ainsi que les politiques et procédures de Labcorp, fournit les renseignements dont vous avez besoin pour effectuer votre travail de manière éthique et conformément aux lois et réglementations applicables.



S'efforcer de faire ce qui est juste.

Le Code ne peut pas tenir compte de tous les scénarios; certains peuvent ne pas être clairs. Vous devez faire preuve de jugement. Si vous observez quelque chose qui semble inapproprié, illégal ou contraire aux politiques ou procédures de Labcorp ou si on vous demande de faire quelque chose de cette nature, parlez-en à la personne appropriée, comme il en sera question plus loin dans ce Code.

Demander des conseils et poser des questions.

Si quelque chose ne semble pas approprié, demandez des éclaircissements à votre gestionnaire, à la haute direction ou au Service juridique ou au Service de la conformité de l'Entreprise.

Signaler toute préoccupation ou infraction.

Si vous avez été témoin ou si vous êtes soucieux d'une éventuelle infraction de ce Code ou de toute autre loi ou réglementation, vous avez le devoir de signaler cette infraction potentielle, comme il en sera question plus loin dans ce Code.

Prendre les enquêtes ou investigations au sérieux.

Que vos responsabilités quotidiennes impliquent d'enquêter sur des infractions potentielles ou que l'on vous demande de participer à une enquête ou investigation précise, vous devez coopérer pleinement et au mieux de votre capacité.

Ne pas exercer de représailles contre quiconque signale une préoccupation ou une infraction.

Labcorp interdit toute forme de représailles (que ce soit par un directeur, un collègue ou toute autre personne) contre quiconque a signalé de bonne foi une violation présumée du présent Code, de la politique de Labcorp ou de la loi ou du règlement applicable.

Ce Code sert de guide pour la conduite générale de nos activités mondiales. Il ne remplace pas les directives détaillées fournies dans le Manuel des pratiques commerciales de Labcorp ou dans le Manuel de confidentialité et de sécurité de la loi HIPAA, les politiques des Ressources humaines ou autres politiques spécifiques de l'Entreprise. Vous devriez consulter le Service de la conformité de l'Entreprise et le Manuel des pratiques commerciales pour obtenir des conseils et en savoir plus sur de nombreux sujets abordés dans le présent Code. Consultez les politiques spécifiques des diverses filiales de Labcorp pour obtenir des conseils sur des sujets et des activités spécifiques pertinents à vos responsabilités.

Ceux qui enfreignent ce Code seront soumis à une mesure disciplinaire que Labcorp jugera appropriée, pouvant aller jusqu'au renvoi de Labcorp, et, possiblement, à une poursuite civile et à des accusations criminelles.

Si vous êtes dans une situation qui, selon vous, pourrait enfreindre ou entraîner une violation du présent Code, vous devez signaler la situation en suivant les procédures décrites dans ce Code.



Responsabilités supplémentaires en tant que gestionnaire

En tant que gestionnaire, vous êtes très visible et influent. Votre comportement et vos actions sont importants pour les employés et ont une incidence sur leur rendement et leur engagement. Vous devez :

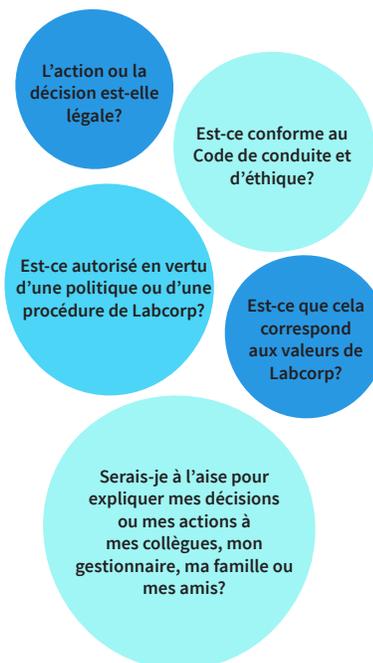
- Agir comme modèle en démontrant une conduite éthique, y compris les normes du présent Code;
- Communiquer l'importance de ce Code aux employés qui relèvent de vous et vous assurer qu'ils comprennent leurs responsabilités;
- Favoriser un environnement où les employés sont à l'aise de poser des questions et sont soutenus lorsqu'ils s'expriment;
- Signaler rapidement toute inconduite potentielle et transmettre ou enquêter sur tout signalement qui vous a été fait, le cas échéant;
- Ne pas exercer de représailles ou tolérer des représailles contre quiconque a partagé des préoccupations de bonne foi ou contribué à une enquête; et
- Vérifier que les employés complètent la formation requise.

Prise de décision éthique

Pour que le Code soit le plus efficace possible, il est important de poser des questions et d'exprimer ses préoccupations. La pratique de « porte ouverte » de Labcorp vous permet d'approcher n'importe quel membre de la direction pour lui poser des questions ou exprimer des préoccupations concernant l'éthique ou la conformité sans crainte de représailles. Nous devons tous travailler à prendre des mesures rapides et cohérentes contre les infractions au présent Code ou aux lois applicables. Puisque le Code ne peut pas anticiper toutes les situations qui se présenteront, il est important que nous ayons un moyen d'aborder une nouvelle question ou préoccupation. Veuillez tenir compte des éléments suivants :

- **Faites preuve de jugement et de bon sens.** Si quelque chose semble illégal, contraire à l'éthique ou inapproprié, ne le faites pas.
- **Discutez de la situation avec votre gestionnaire ou un autre membre du personnel approprié.** Il s'agit de la ligne directrice de base pour toutes les situations. Dans de nombreux cas, votre gestionnaire connaîtra mieux la question et sera heureux d'être associé au processus décisionnel. Si vous n'êtes pas à l'aise pour parler à votre gestionnaire, veuillez parler à d'autres dirigeants appropriés.
- **Demandez de l'aide aux ressources de l'entreprise.** Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour poser votre question à votre gestionnaire ou si vous l'avez fait, mais que vous avez encore une préoccupation, parlez-en au représentant du Service de la conformité de l'Entreprise, au Service de la conformité de l'Entreprise, au Service juridique ou au représentant des Ressources humaines.
- **Commencez toujours par demander et agissez ensuite.** Si vous n'êtes pas sûr de ce qu'il faut faire ou si vous êtes mal à l'aise dans une situation donnée, demandez conseil avant d'agir. Posez des questions.

Si vous n'êtes pas certain de « la bonne chose à faire », avant d'agir, posez vous ces questions pour vous guider dans la situation difficile :



Si votre réponse à l'une de ces questions est non, veuillez reconsidérer vos actions et demander conseil pour vous aider à prendre la bonne décision.

Pour plus de renseignements

Service de la conformité de l'Entreprise : peut fournir des conseils sur le Code, les politiques de conformité, la façon dont nous nous conformons aux lois, aux réglementations et aux normes de l'industrie..

Gestionnaires et haute direction : peuvent offrir des conseils sur la façon dont le Code se rapporte à votre rôle particulier chez Labcorp.

Service juridique : peut donner des conseils sur la façon dont Labcorp peut exercer ses activités conformément aux lois applicables et aux obligations contractuelles.

Ressources humaines : peuvent fournir des explications et répondre aux questions relatives aux avantages sociaux, à l'emploi et aux problèmes en milieu de travail.

Courage



- 10 Que dois-je faire si j'ai connaissance ou si je soupçonne une infraction du Code?
- 10 Comment puis-je signaler une infraction?
- 11 Que se passe-t-il lorsque je fais un signalement?
- 11 Aucunes représailles



Exprimez-vous

Que dois-je faire si j'ai connaissance ou soupçonne une infraction au Code?

Si vous pensez qu'une infraction aux lois, aux règles, aux réglementations ou au présent Code a été commise, vous devez la signaler de manière proactive et rapide. En cas de doute sur la meilleure marche à suivre dans une situation particulière, vous devez signaler votre préoccupation. Le fait de ne pas signaler une violation potentielle peut donner lieu à des mesures disciplinaires.

Comment puis-je signaler une infraction?

Vous pouvez signaler une infraction présumée ou toute autre préoccupation en utilisant l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

- Parlez à votre gestionnaire;
- Communiquez avec les Ressources humaines par l'intermédiaire de mAPS ou AskHR;
- Communiquez avec le Service juridique, le Service de la conformité de l'Entreprise ou l'Audit interne de l'Entreprise;
- Parlez à quelqu'un d'autre au sein de l'équipe de direction; ou
- Appelez ou signalez par l'entremise du portail en ligne pour la Ligne d'action Labcorp.

Tout gestionnaire qui reçoit un signalement d'infraction ou d'infraction potentielle du présent Code ou de la loi doit la signaler immédiatement au directeur des affaires juridiques ou au Service de la conformité de l'Entreprise. Les signalements relatifs à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit seront transmis à un membre du Service de l'audit interne.

Labcorp a établi une Ligne d'action Labcorp qui peut être utilisée pour poser des questions ou signaler un comportement perçu comme illégal ou contraire à l'éthique et toute infraction de la loi, des règles ou des réglementations du présent Code ou des politiques internes. Vous pouvez joindre la Ligne d'action Labcorp 24 heures par jour, sept jours par semaine, dans la langue de votre choix en faisant des signalements en ligne à l'adresse labcorp.ethicspoint.com, ou par téléphone en utilisant l'un des numéros indiqués sur le portail en ligne.

Les signalements peuvent être faits de façon anonyme par l'entremise de la Ligne d'action Labcorp, mais nous vous encourageons à fournir votre nom et une description détaillée de votre préoccupation précise afin de faciliter l'enquête. Que vous donniez ou non votre nom, tous les renseignements resteront confidentiels, sauf dans la mesure nécessaire pour informer les personnes impliquées dans l'enquête sur la plainte.

On s'attend à ce que les employés coopèrent aux enquêtes internes sur les allégations d'inconduite. Toute personne impliquée dans une enquête sur une éventuelle inconduite à quelque titre que ce soit ne doit pas en discuter ou divulguer des renseignements à quiconque en dehors de l'enquête, sauf si la loi l'exige ou si elle sollicite son propre avis juridique.



Conseil pour les gestionnaires

Les gestionnaires ont la responsabilité de répondre aux préoccupations des employés, y compris de les écouter, de discuter, de faire remonter le problème à la ressource d'entreprise appropriée et de prendre des mesures rapides pour le résoudre.

- Confirmez que le problème est signalé ou signalez-le vous-même.
- Préservez la confidentialité.
- Abstenez-vous de mener une enquête à moins d'indication contraire du Service de la conformité de l'Entreprise, du Service juridique ou des Ressources humaines.
- Communiquez avec les ressources appropriées si vous avez besoin de conseils.
- Encouragez la coopération avec un enquêteur.
- Évitez de faire des commentaires sur le résultat de l'enquête.

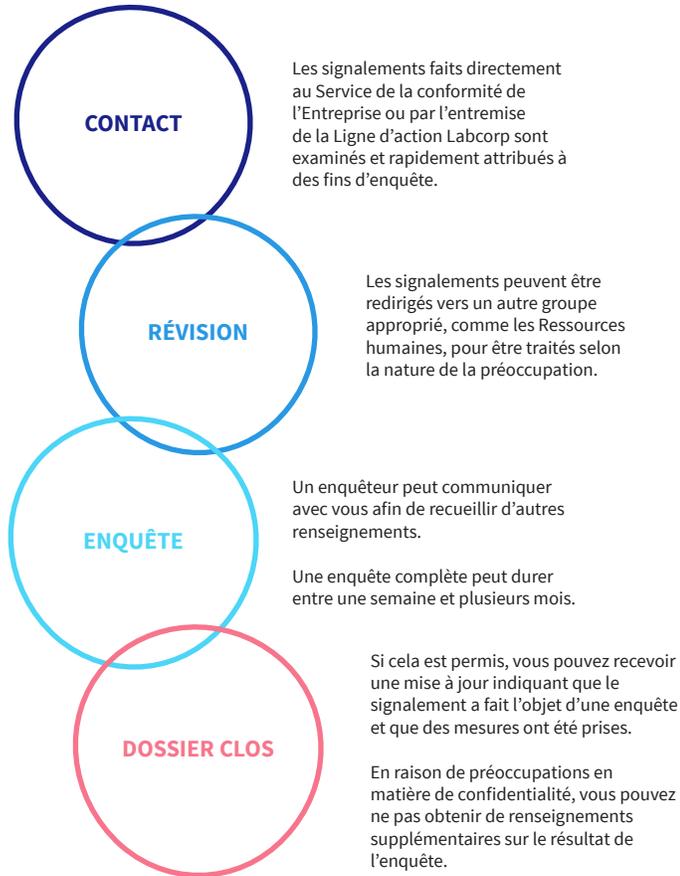
Pour plus de renseignements

[Politique sur la Ligne d'action \(BPM-10\)](#)

[Politique de dénonciation – France \(BPM-10.1\)](#)



Que se passe-t-il lorsque je fais un signalement?



Aucunes représailles

Labcorp interdit les représailles sous quelque forme que ce soit.

Les représailles comprennent toute mesure défavorable à l'emploi prise à l'encontre d'un employé comme moyen de punir ou de demander une rétribution contre un employé pour (a) soulever une préoccupation de bonne foi concernant une violation potentielle de la loi applicable, du règlement, du présent Code ou de toute autre politique de l'Entreprise (b) la participation en tant que témoin à une enquête externe ou interne concernant une infraction potentielle de la politique ou de la loi; ou (c) être associé à une personne qui a déposé une plainte de bonne foi ou qui a participé à une enquête. La bonne foi signifie croire de façon honnête et raisonnable les faits signalés et ne pas agir de manière malveillante.



Conseil pour les gestionnaires

En tant que gestionnaire, vous devez démontrer votre engagement envers un milieu de travail exempt de représailles. Ne vous livrez jamais à des représailles et interdisez les représailles contre d'autres. Connaissez les actions qui sont considérées comme des représailles et évitez-les. Voici quelques exemples, sans s'y limiter :

- Rétrogradation;
- Suspension;
- Résiliation;
- Ne pas embaucher ou ne pas envisager d'embaucher ou de promouvoir;
- Donner des évaluations de rendement négatives basées sur des problèmes de rendement non justifiés ou non documentés;
- Ne pas accorder la même considération dans la prise de décisions en matière d'emploi ou ne pas faire des recommandations d'emploi impartiales;
- Avoir un impact négatif sur les conditions de travail ou refuser tout autre avantage social relié à l'emploi à un employé; ou
- Créer un environnement de travail hostile ou intimidant.

Pour plus de renseignements

Politique sur la conduite d'enquêtes internes (BPM-13)

Travail d'équipe



- 13 Égalité d'accès à l'emploi
- 13 Aucune discrimination ni harcèlement
- 14 Abus d'alcool ou d'autres drogues et traitement
- 14 Vérifications des antécédents et des exclusions
- 14 Anti-violence



Respect des autres

Égalité d'accès à l'emploi

Notre diversité est un atout considérable. Nous nous engageons fermement à offrir l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi et aux principes d'inclusion et de respect. Nous interdisons toute discrimination en matière d'emploi, de décisions liées à l'emploi ou de relations commerciales fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, l'ascendance, la nationalité, la citoyenneté, la religion, la croyance, l'âge, le sexe (y compris la grossesse), le statut marital ou familial, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, le service militaire/le statut de vétérans, le handicap, l'immatriculation, l'affiliation politique, les renseignements génétiques, le statut d'immigration ou toute autre caractéristique protégée par la loi applicable (ci-après dénommée le « statut protégé »).

Aucune discrimination ou harcèlement

Labcorp ne tolérera aucune discrimination, aucun harcèlement ou aucunes représailles illégales de quelque nature que ce soit.

- La discrimination est définie comme toute action ou décision qui influence les modalités d'emploi d'une personne, comme la sélection d'un candidat, l'embauche, les promotions, l'affectation à un emploi, la rémunération, les avantages sociaux, les mesures correctives, les mises à pied, les congés d'ancienneté ou les cessations d'emploi, sur la base du statut protégé d'une personne.
- Le harcèlement implique tout acte ou toute série d'actes importuns fondés sur le statut protégé d'une personne où **(1)** la conduite offensante devient une condition d'emploi continu, ou **(2)** la conduite est suffisamment grave ou omniprésente pour créer un environnement de travail qu'une personne raisonnable considérerait intimidant, hostile ou abusif.

Le harcèlement et les environnements hostiles peuvent être créés par des commentaires importuns ou désobligeants, des insultes, des gestes désobligeants, des blagues, des affichages d'objets répréhensibles, des photographies, des dessins animés, des calendriers ou des affiches concernant le statut protégé d'une personne. Par exemple, le harcèlement sexuel résulte d'avances sexuelles importunes ou non désirées, de demandes de faveurs sexuelles ou d'autres comportements verbaux ou non verbaux de nature sexuelle qui sont suffisamment graves ou omniprésents pour modifier l'emploi de la victime et créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

Labcorp ne tolère pas le harcèlement ou la création d'un environnement de travail hostile de la part de quiconque, qu'il s'agisse d'un collègue, d'un gestionnaire, d'un vendeur, d'un fournisseur, d'un client ou d'un patient.



J'ai récemment entendu mon gestionnaire faire un commentaire inapproprié sur un autre employé qui m'a mis mal à l'aise. Je parlerais habituellement à mon gestionnaire d'une situation comme celle-ci, mais étant donné qu'il est à l'origine de la préoccupation, que dois-je faire?

Il est compréhensible que vous ne soyez pas à l'aise d'aborder votre gestionnaire, mais vous devriez signaler la situation afin qu'elle puisse être examinée et que des mesures appropriées soient prises. Vous pouvez communiquer avec les Ressources humaines ou faire un signalement par l'entremise de la Ligne d'action Labcorp.

Si vous croyez être victime de harcèlement ou si vous avez été témoin de harcèlement envers un collègue, vous devez le signaler à votre gestionnaire, au membre du personnel approprié ou aux Ressources humaines. Consultez la section « [Comment dois-je signaler une infraction](#) » pour connaître les options de signalement.

Pour plus de renseignements

Ces politiques sont disponibles sur [mAPS](#) ou [AskHR](#) :

Politique mondiale de non-discrimination et de lutte contre le harcèlement d'entreprise

Anti-harcèlement aux États-Unis pour les entreprises



Abus d'alcool ou d'autres drogues et traitement

Votre santé et votre sécurité sont primordiales. Travailler sous l'influence de drogues ou d'alcool peut représenter un risque inacceptable pour vous-même et pour les autres. Nous interdisons donc :

- Le travail sous l'influence d'alcool, de drogues illégales ou de substances contrôlées dans les locaux de Labcorp ou en dehors de ceux-ci;
- La possession, la vente, l'utilisation, le transfert ou la distribution de drogues illégales ou de substances contrôlées pendant le travail dans les locaux de Labcorp;
- Le travail avec des facultés affaiblies par un médicament prescrit légalement ou un médicament en vente libre.

Si vous avez un problème de drogue ou d'alcool, nous vous invitons à demander de l'aide. Communiquez avec les Ressources humaines pour connaître les programmes d'aide offerts.

Les détails concernant notre politique d'essai des médicaments se trouvent dans le Manuel des politiques d'emploi géré par les Ressources humaines.

Vérifications des antécédents et des exclusions

Vous pouvez être soumis à une vérification des antécédents et exclusions avant l'embauche ou le placement et périodiquement par la suite, comme le permet ou l'exige la loi. Vous devez immédiatement divulguer toute sanction ou exclusion ou tout autre événement (comme le retrait du permis d'exercer) qui vous rend inadmissible à participer à tout programme ou contrat financé par le gouvernement. Toute personne exclue ou sanctionnée dans le cadre d'un programme ou d'un contrat financé par le gouvernement ou qui perd un permis exigé n'est pas admissible à un travail continu et sera soumise à une résiliation immédiate. Les vendeurs et fournisseurs de Labcorp font l'objet d'un examen plus approfondi, tel que permis par la loi, et en vertu des exigences énoncées dans le [Code de conduite des fournisseurs de Labcorp](#).

Lutte contre la violence

Labcorp a une politique de tolérance zéro pour la violence en milieu de travail. Il vous est interdit de commettre tout acte qui pourrait amener une autre personne à se sentir menacée ou en danger. Cela comprend les agressions verbales, les menaces ou toute expression d'hostilité, d'intimidation, d'agressivité ou de harcèlement.

Labcorp interdit également la possession d'armes en milieu de travail. Dans toute la mesure permise par la législation locale, cette interdiction s'étend aux terrains de stationnement de l'Entreprise ainsi qu'à nos installations. Notre politique de tolérance zéro en matière de violence en milieu de travail s'applique au comportement dans les locaux de l'Entreprise, ainsi qu'à votre comportement lorsque vous êtes engagé dans les activités de Labcorp n'importe où dans le monde en dehors de nos locaux.

N'attendez pas – parlez et signalez immédiatement les menaces ou la violence potentielle à la direction locale.



« Notre politique de tolérance zéro en matière de violence en milieu de travail s'applique au comportement dans les locaux de l'Entreprise, ainsi qu'à votre comportement lorsque vous êtes engagé dans les activités de Labcorp n'importe où dans le monde en dehors de nos locaux. »

Pour plus de renseignements

Politique de vérification des exclusions et de sélection des parties non admissibles (BPM-03)

Politique sur les conditions d'emploi de l'entreprise disponible sur [mAPS](#) ou [AskHR](#)

Excellence



- 16 Concurrence loyale et utilisation équitable
- 17 Marques de courtoisie d'affaires, cadeaux et divertissement
- 18 Confidentialité, protection des renseignements et sécurité
- 19 Conflits d'intérêts
- 20 Communication externe et médias sociaux
- 21 Protection et utilisation appropriée des actifs de Labcorp
- 21 Propriété intellectuelle
- 21 Interdictions de réclamations fausses et frauduleuses
- 22 Tenue et conservation des dossiers



La façon dont nous faisons des affaires

Concurrence loyale et utilisation équitable

Nous faisons une concurrence loyale et honnête. Labcorp respecte toutes les lois antitrust et sur la concurrence applicables. Ces lois visent à favoriser la concurrence et à encourager Labcorp et ses concurrents à se livrer une concurrence loyale et agressive sur le marché. Nous recherchons des avantages concurrentiels grâce à un rendement supérieur, jamais par des pratiques commerciales contraires à l'éthique ou illégales. Vous devez être particulièrement conscient de ces lois avant d'assister à une réunion, une conférence, une fonction d'une association commerciale ou tout autre événement auquel doivent assister des concurrents ou qui est susceptible de favoriser la communication avec les concurrents.

Voler des renseignements exclusifs, posséder des secrets commerciaux obtenus sans le consentement du propriétaire ou inciter les employés passés ou présents d'autres entreprises à divulguer des secrets commerciaux est interdit. Vous devez vous efforcer de respecter les droits des clients, fournisseurs et concurrents de Labcorp, de ses sociétés affiliées et de ses employés, et de traiter équitablement avec eux.

Vous ne devez jamais tirer un avantage déloyal de quiconque par :

- La manipulation;
- La dissimulation;
- Les abus de renseignements confidentiels;
- La fausse déclaration de faits importants; ou
- Toute autre transaction ou pratique déloyale intentionnelle.

Choses à faire et à éviter lorsque vous interagissez avec des concurrents

À FAIRE :

- Consulter le Service juridique ou le Service de la conformité de l'Entreprise avant d'assister à des réunions au cours desquelles des renseignements confidentiels avec des concurrents pourraient être partagés.
- Répondre de manière appropriée aux soumissions concurrentielles pour obtenir des contrats.
- Obtenir des renseignements sur la concurrence à partir de sources accessibles au public, comme des sites Web, des publications ou d'autres documents publics de marketing.

À ÉVITER :

- Discuter de la limitation de la concurrence, comme :
 - Les schémas de tarification passés, actuels et futurs;
 - Diviser les territoires, les clients ou les marchés;
 - Refuser de soumissionner;
 - Restreindre ou limiter la croissance ou la capacité.
- Demander des renseignements confidentiels à des concurrents ou à d'anciens employés de concurrents.
- Utiliser ou divulguer des renseignements confidentiels de vos anciens employeurs dans le cadre de votre travail chez Labcorp.



Marques de courtoisies et cadeaux d'affaires

L'objectif des divertissements et des cadeaux d'affaires dans un cadre commercial est de démontrer une bonne volonté et de créer de bonnes relations de travail et non d'obtenir un avantage déloyal. Il est interdit à Labcorp d'offrir ou de fournir tout type de paiement, cadeau ou autre rémunération pour influencer le résultat des décisions d'un tiers. Cela comprend la fourniture de quelque chose de valeur aux fournisseurs de soins de santé pour les influencer à recommander ou à prescrire un traitement (fourni par Labcorp ou par ses clients de sociétés pharmaceutiques et d'appareils). De tels cadeaux ou divertissements offerts à des tiers, par des tiers ou pour des tiers doivent être conformes à la Politique sur les dépenses des clients et des tiers et aux lois et règlements applicables.

Les marques de courtoisie et les cadeaux peuvent être acceptés si :

- Ils sont légaux;
- Il ne s'agit pas d'espèces ou d'équivalents (c.-à-d. une carte-cadeau);
- Ils sont raisonnables ou de valeur nominale;
- Ils sont offerts de manière transparente; et
- Ils ont un objectif commercial principal.



Conseil pour les gestionnaires

Un client veut récompenser vos employés avec une carte-cadeau pour avoir travaillé efficacement sur son projet. Que devriez-vous faire?

Les gestionnaires doivent se tourner vers les mesures internes de reconnaissance des employés pour récompenser les employés de Labcorp pour leurs efforts supplémentaires lorsqu'ils fournissent des produits livrables réussis à un client.

Si le client insiste, un gestionnaire doit considérer (1) si l'acceptation du cadeau créerait un conflit d'intérêts, (2) si le cadeau a une valeur nominale s'il est divisé par la population totale d'employés qui peut recevoir une partie du cadeau et (3) s'il y a des implications fiscales si l'employé reçoit le « cadeau ».



Un vendeur veut m'emmener dîner. Puis-je y assister?

Oui, tant que l'invitation est raisonnable, ouverte, transparente et n'est pas destinée à influencer ou à sembler influencer vos décisions d'affaires. À titre de pratique exemplaire, la discussion doit avoir lieu dans un restaurant ou un lieu à prix modéré adapté aux discussions d'affaires. Soyez clair avec le vendeur au sujet des limites de la politique de Labcorp sur les repas et les divertissements acceptables.

Je dîne avec un client pour discuter des occasions d'affaires potentielles et je souhaite lui offrir une partie de golf après la réunion. Est-ce permis?

Labcorp ne peut pas fournir ou payer pour toute marque d'hospitalité (y compris les activités récréatives) pour un client ou un tiers, peu importe (1) la valeur de l'activité ou (2) si la partie récréative est secondaire à l'objectif scientifique, commercial ou éducatif, à moins d'obtenir l'approbation préalable du responsable de la conformité.

Pour plus de renseignements

[Politique sur les dépenses des clients et des tiers \(BPM-08\)](#)

[Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption \(BPM-05\)](#)

[Politique sur les voyages et les divertissements de Labcorp](#)

[Politique relative aux cartes d'achat de Labcorp](#)

[Politiques de conformité aux diagnostics de Labcorp \(Section 2, BPM-LCD\)](#)



Confidentialité, protection des renseignements et sécurité

Labcorp respecte les droits à la vie privée de ceux avec qui nous travaillons, y compris les patients, les participants à l'étude, les employés, les clients et les fournisseurs. La protection de la confidentialité et de la sécurité des renseignements sur les patients revêt une importance capitale pour les activités de Labcorp et est essentielle pour maintenir la confiance des patients, des participants à l'étude et des clients.

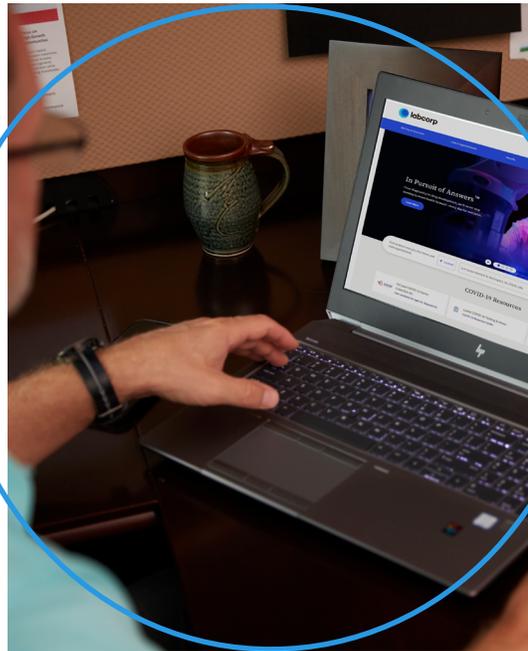
Labcorp exige que vous traitiez tous les renseignements personnels (y compris, mais sans s'y limiter, ceux des patients, des participants à l'étude et des employés) avec la plus stricte confidentialité, conformément aux engagements contractuels, aux normes éthiques et à toutes les lois applicables dans les juridictions dans lesquelles nous exerçons nos activités, y compris, mais sans s'y limiter, la Health Insurance Portability and Accountability Act of 1996 (HIPAA) et le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne.

Tous les renseignements personnels conservés par Labcorp sont recueillis, traités, stockés et transférés avec des précautions adéquates pour préserver la confidentialité. Vous ne pouvez accéder aux renseignements personnels d'autrui qu'avec une autorisation spécifique, dans un but autorisé et admissible, et vous ne pouvez consulter, utiliser ou divulguer que le minimum de renseignements personnels nécessaires à cette fin. Tout accès, toute utilisation ou toute divulgation non expressément autorisés sont strictement interdits.

Vous êtes tenu de protéger la sécurité des renseignements personnels sur lesquels vous avez un contrôle ou un accès. Vous êtes tenu de connaître, de comprendre et de respecter toutes les politiques et règles de sécurité des renseignements pour la divulgation, le transfert et la conservation des renseignements personnels.

Vous devez immédiatement signaler au responsable de la protection des renseignements personnels de Labcorp ou au Bureau de la sécurité des renseignements tout incident pouvant entraîner l'accès non autorisé à, ou l'utilisation ou la divulgation, des renseignements personnels, ainsi que toute indisponibilité des systèmes ou applications qui conservent des renseignements personnels.

Les employés, les dirigeants et les administrateurs doivent préserver la confidentialité des renseignements qui leur sont confiés par Labcorp ou ses clients, sauf lorsque le directeur juridique ou le Service juridique de Labcorp autorise la divulgation ou que cette divulgation est requise par la loi. Les renseignements confidentiels comprennent tous les renseignements non publics qui pourraient être utiles aux concurrents ou qui pourraient causer préjudice à Labcorp ou à ses clients s'ils sont divulgués. Ils comprennent également les renseignements que les fournisseurs et les clients nous ont confiés. L'obligation de préserver les renseignements confidentiels se poursuit même après la fin de l'emploi au sein de Labcorp.



Pour plus de renseignements
[Politique de confidentialité \(BPM-19\)](#)
[Bureau de la sécurité des renseignements](#)
[Manuel des politiques de confidentialité et de sécurité HIPAA](#)
[Lignes d'assistance essentielles](#)



Conflits d'intérêts

Tout conflit d'intérêts potentiel ou réel, ou même l'apparence d'un tel conflit, doit être évité.

Il y a « conflits d'intérêts » lorsque l'intérêt privé d'une personne interfère réellement ou potentiellement de quelque manière que ce soit (ou même semble interférer) avec les intérêts de Labcorp, de sorte qu'il peut être ou sembler difficile pour cette personne d'effectuer son travail de manière objective et efficace. Les conflits d'intérêts ne sont pas toujours évidents, donc si vous avez une question ou si vous pensez qu'un certain conflit d'intérêts est inévitable, vous devez consulter votre gestionnaire ou tout autre membre du personnel approprié, le Service de la conformité de l'Entreprise, le Service juridique ou les Ressources humaines.

Les domaines de conflits d'intérêts possibles comprennent, sans s'y limiter, les suivants :

1. Emploi et postes de direction externes;
2. Des investissements importants dans tout concurrent, client, distributeur ou fournisseur;
3. L'utilisation du temps et des biens de Labcorp à des fins personnelles;
4. L'acceptation de cadeaux et de divertissements;
5. La supervision directe ou indirecte des membres de votre famille et des autres personnes avec lesquelles vous avez une relation personnelle étroite, ou la négociation avec ces personnes; ou
6. Le fait de saisir des occasions commerciales potentielles de Labcorp pour en tirer un profit personnel.

Les dirigeants et les employés doivent informer le Service des relations gouvernementales mondiales et de la politique publique de Labcorp et obtenir l'approbation du Service de la conformité de l'Entreprise avant de solliciter ou d'accepter une nomination ou un poste public, rémunéré ou non, afin de confirmer que cette participation n'entre pas en conflit avec les responsabilités professionnelles du dirigeant ou de l'employé.



Conseil pour les gestionnaires

Que dois-je faire lorsqu'un employé me signale un conflit d'intérêts potentiel?

- Consultez la Politique sur les conflits d'intérêts (BPM-17).
- Recueillez tous les renseignements nécessaires, y compris :
 - L'opportunité implique-t-elle un client, un vendeur, un fournisseur ou un concurrent potentiel ou actuel?
 - L'opportunité est-elle payée?
 - L'opportunité de vente prend-elle des activités potentielles de Labcorp?
- Transmettez la demande au Service de la conformité de l'Entreprise, au besoin.



Que dois-je considérer si je veux me présenter pour un poste politique?

- Vous ne pouvez pas utiliser le nom de Labcorp.
- Vous ne pouvez pas engager des fonds de Labcorp dans votre campagne.
- Soyez clair que toute communication (y compris les déclarations faites sur les médias sociaux) est votre opinion en tant qu'individu et n'est pas exprimée en tant qu'employé de Labcorp.
- Demandez l'approbation du Service de la conformité de l'Entreprise avant de DEMANDER ou d'ACCEPTER une nomination ou un poste de fonctions officielles.
- Avisez le Service des relations gouvernementales mondiales et des politiques publiques de Labcorp.

Que dois-je considérer si je veux participer à un comité consultatif?

- Vos intérêts personnels obstruent-ils ou entrent-ils en conflit avec les occasions ou les activités de Labcorp?
- L'opportunité implique-t-elle un fournisseur, un vendeur, un client ou un concurrent potentiel ou actuel?
- Y a-t-il une rémunération?
- Avez-vous le temps de vous engager au sein du conseil en dehors de vos heures de travail pour Labcorp?
- Avez-vous des pouvoirs ou des responsabilités de prise de décision qui pourraient avoir une incidence sur Labcorp ou sur la société du comité consultatif s'il devait entrer en concurrence ou s'engager avec Labcorp?

Pour plus de renseignements

Politique sur les conflits d'intérêts (BPM-17)



Communications externes et médias sociaux

Médias : Si l'on communique avec vous pour discuter des activités de Labcorp avec des membres des médias, des investisseurs ou des analystes de marché, ne fournissez aucun renseignement. Avisez plutôt poliment la partie externe que vous n'êtes pas autorisé à discuter du sujet et référez-la aux porte-paroles désignés dans notre Politique relative aux demandes de renseignements des médias et aux communiqués de presse.

Médias sociaux : Les médias sociaux font partie intégrante de notre vie personnelle et professionnelle. Il est approprié de célébrer et de discuter de Labcorp tout en protégeant la vie privée, la sécurité et la dignité des amis, des clients et des collègues. Vous ne pouvez pas publier sur des sites de réseautage social et des blogues des renseignements financiers sensibles, exclusifs, confidentiels ou non publiés sur Labcorp, ou des renseignements médicaux protégés (RMP). Communiquer des renseignements confidentiels ou exclusifs au sujet de Labcorp ou des RMP est interdit et constitue un motif de résiliation immédiate. Cette interdiction ne s'applique pas aux discussions concernant les modalités d'emploi.

Vous ne pouvez pas utiliser le réseautage social pour promouvoir ou faire de la publicité au nom de Labcorp ou de ses filiales sans l'approbation de Labcorp. Les règlements de la Federal Trade Commission s'appliquent à la publication de contenu promotionnel en ligne, y compris le contenu conçu pour approuver, promouvoir, vendre, annoncer ou soutenir de toute autre manière Labcorp et ses produits et services. Par conséquent, si vous vous engagez dans de telles activités de réseautage social à des fins personnelles, vous devez indiquer que vos opinions sont les vôtres et ne reflètent pas nécessairement celles de Labcorp.

Lorsque vous utilisez les médias sociaux, vous devez être clair sur le fait que vous ne vous exprimez pas au nom de Labcorp. Vous devez toujours :

- Déclarer que les documents et les opinions que vous publiez sont les vôtres et non ceux de Labcorp;
- Prendre toutes les précautions possibles pour protéger les renseignements confidentiels contre la divulgation;
- Vous abstenir d'utiliser tout logo ou toute marque de commerce de tiers sans autorisation expresse.

À FAIRE :

- Republier, retweeter, ou promouvoir les renseignements partagés à partir de sites de réseautage social vérifiés de Labcorp;
- Partager les possibilités de carrière avec des liens sociaux personnels et professionnels;
- Si vous avez des doutes relatifs aux publications, demandez des précisions en communiquant avec [l'équipe des médias sociaux](#).

À ÉVITER :

- Publier des renseignements personnels concernant des patients, des employés, des clients ou d'autres personnes;
- Publier du contenu trouvé sur des réseaux ou des sources internes s'ils ne sont pas accessibles au public;
- Publier des photos ou des vidéos qui contiennent des images de clients ou de patients, des renseignements personnels identifiables, des RMP, des renseignements confidentiels ou du contenu qui enfreindraient les politiques de Labcorp.



Conseil pour les gestionnaires

Les cadres, dirigeants, directeurs et gestionnaires ont une responsabilité particulière lorsqu'ils publient des communications, car leurs opinions peuvent toujours être considérées comme exprimant la position de Labcorp.

Pour plus de renseignements

[Politique sur les demandes des médias et les communiqués de presse](#)

[Politique d'entreprise sur les médias sociaux de Labcorp](#)



Protection et utilisation appropriée des actifs de Labcorp

Nous avons chacun la responsabilité de protéger les actifs de l'Entreprise contre le vol, la perte, l'utilisation abusive, l'imprudence et le gaspillage. Tout incident suspect de fraude ou de vol doit être immédiatement signalé pour enquête. Tous les actifs de Labcorp doivent être utilisés à des fins commerciales légitimes et ne doivent pas être utilisés pour des activités non liées à Labcorp, bien qu'une utilisation personnelle accessoire puisse être autorisée par votre gestionnaire. Les dépenses de voyage et autres frais professionnels doivent être raisonnables et conformes à la [Politique sur les déplacements et les divertissements de l'Entreprise](#).

Si vous ne savez pas si le remboursement d'une certaine dépense est autorisé, adressez-vous à votre gestionnaire ou au Service des comptes créditeurs.

Cette obligation comprend la protection des renseignements exclusifs de Labcorp. Les renseignements exclusifs comprennent la propriété intellectuelle, comme les secrets commerciaux, les brevets, les marques de commerce et les droits d'auteur, ainsi que les plans d'affaires, de marketing et de service, les idées d'ingénierie et de produits, les conceptions, les bases de données, les dossiers, les listes de clients, les données commerciales des clients, les renseignements sur le salaire et toute donnée financière et rapport non publiés. L'utilisation ou la distribution non autorisée de ces renseignements enfreindrait la politique de Labcorp. Cela pourrait également être illégal et entraîner des sanctions civiles ou pénales.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle de Labcorp est un atout précieux qui doit être protégé en tout temps. La propriété intellectuelle comprend nos marques de commerce, marques, logos, droits d'auteur, inventions, brevets, savoir-faire, renseignements commerciaux confidentiels et secrets commerciaux. Vous ne devez jamais permettre à un tiers d'utiliser nos marques de commerce ou d'autres propriétés intellectuelles sans l'autorisation appropriée et une entente de licence approuvée par le Service juridique. Utilisez toujours correctement nos marques de commerce et d'autres propriétés intellectuelles. De plus, nos marques de commerce ne doivent jamais être utilisées de manière dégradante, diffamatoire ou autrement offensante.

Notre propriété intellectuelle comprend également le produit du travail des employés. Sauf exception ou entente écrite, tout travail que vous créez, en totalité ou en partie, dans le cadre de vos fonctions, ou en utilisant le temps, les ressources ou les informations de l'Entreprise, appartient à Labcorp. Par exemple, les inventions, idées, découvertes, améliorations, illustrations, processus, conceptions, logiciels ou tout autre matériel que vous pouvez aider à créer ou à rédiger dans le cadre de votre travail pour notre Entreprise appartiennent à Labcorp et sont considérés comme du travail sur commande. Vous devez rapidement divulguer toute invention afin qu'elle puisse bénéficier de la même protection que les autres propriétés intellectuelles de notre Entreprise.

« Vous êtes tenu de protéger les actifs de Labcorp, y compris ses renseignements exclusifs. »

Interdictions de réclamations fausses et frauduleuses

Chaque réclamation ou facture que Labcorp soumet pour paiement ou approbation doit être véridique, exacte et contenir les codes appropriés reflétant le ou les articles ou services correctement documentés que Labcorp a fournis ou exécutés. Nous corrigeons en temps opportun toute erreur de facturation et nous effectuons un remboursement en temps opportun des montants jugés dus. Plus précisément, aux États-Unis (É.-U.), certains services peuvent être facturés aux programmes gouvernementaux de soins de santé tels que Medicare ou Medicaid ainsi qu'à d'autres programmes gouvernementaux pour des services contractuels.

La loi fédérale sur les fausses réclamations (Federal False Claims Act, FCA) et les lois de nombreux États américains contiennent des interdictions précises contre la soumission de réclamations fausses ou frauduleuses à ces programmes de soins de santé gouvernementaux et prévoient l'imposition de sanctions civiles, pénales et administratives. En plus de l'application par le département de la Justice des États-Unis, la FCA permet aux individus de déposer des poursuites au nom du gouvernement américain contre des personnes ou des entités pour violation de la loi. Ces poursuites sont connues sous le nom d'actions qui tam. La FCA et de nombreuses lois d'État américaines offrent certaines protections aux personnes qui déposent des poursuites. Conformément à sa politique de non-représailles, Labcorp interdit les représailles sous quelque forme que ce soit contre les personnes qui intentent de telles actions de bonne foi.

Notre norme relative à la facturation véridique et précise s'applique non seulement à la facturation des programmes de soins de santé gouvernementaux et autres tiers payeurs pour les services de soins de santé, mais aussi à la facturation des clients pour des tests d'essais cliniques et d'autres services fournis par Labcorp.

Pour plus de renseignements

[Politique de conformité aux lois fédérales et d'État sur les fausses réclamations \(BPM-04\)](#)



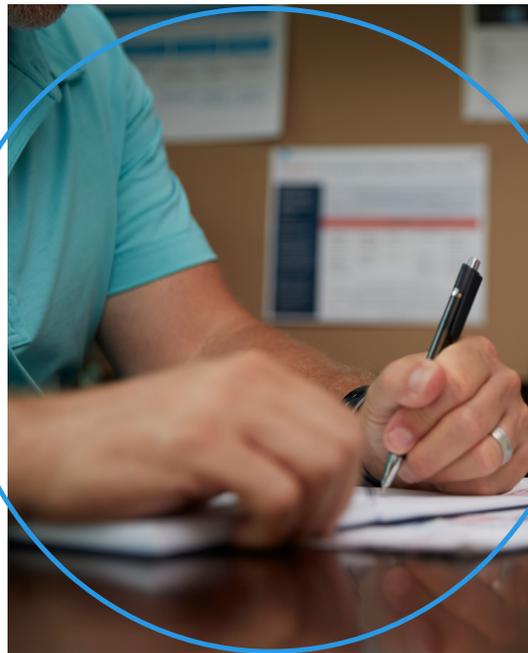
Tenue et conservation des dossiers

Labcorp exige des enregistrements et des rapports honnêtes et précis des renseignements pour prendre des décisions commerciales responsables. Labcorp se conforme à toutes les lois fiscales et normes de comptabilité et d'information financière applicables, y compris, sans s'y limiter, les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et les règles émises par la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC), notamment la loi Sarbanes Oxley.

Les renseignements financiers fournis au public par Labcorp sont exacts. Tous les livres, registres, comptes et états financiers de Labcorp doivent être tenus avec un niveau de détail raisonnable, doivent refléter de façon appropriée les transactions de Labcorp et doivent être conformes à la fois aux exigences légales applicables et au système de contrôles internes de Labcorp.

Tous les employés sont tenus de signaler à Labcorp tout problème de comptabilité ou de vérification douteux qui pourrait être porté à leur attention. Consultez la section « [Comment dois-je signaler une infraction](#) » pour connaître les options de signalement. Les documents et les communications des entreprises deviennent souvent publics, et nous devons éviter les exagérations, les remarques désobligeantes, les conjectures ou les caractérisations inappropriées des personnes et des entreprises qui peuvent être mal comprises. Cela s'applique également aux courriels, aux notes internes et aux rapports officiels.

Les dossiers de l'Entreprise, y compris les communications électroniques, les dossiers financiers et autres informations, doivent être générés, conservés, archivés ou détruits conformément à toutes les lois, règles, réglementations, politiques de conservation internes et à tous les avis de mise en suspens légaux applicables. Les dossiers ne doivent pas être détruits avant l'expiration de toute obligation de conserver ces documents. Vous devez consulter le Service juridique avant de disposer de tout document potentiellement pertinent pour un litige ou une enquête interne ou gouvernementale.



« Les renseignements financiers fournis au public par Labcorp sont exacts. »



Je pense que j'ai fait une erreur sur mon rapport de dépenses. Que dois-je faire?

Vous devez corriger le rapport de dépenses. Communiquez avec votre superviseur ou votre responsable du traitement local pour discuter de la façon de le corriger. Même les petites erreurs peuvent être signalées aux vérificateurs et aux organismes de réglementation.

Pour plus de renseignements

Politique de conservation et de destruction des dossiers et calendriers de conservation (BPM-21)

Intégrité



- 24 Réglementation sur les titres – Délit d'initié
- 24 Réglementation sur les titres – Règles applicables au fonctionnaire exécutif principal et à l'agent financier principal
- 25 Prévention des pots-de-vin et de la corruption
- 26 Qualité
- 26 Commerce international et sanctions



Conformité aux obligations réglementaires

Règlement sur les titres – Délit d’initié

Vous ne pouvez pas utiliser des renseignements confidentiels à des fins de gain personnel, et toute utilisation inappropriée de ces renseignements peut constituer une grave infraction aux lois américaines sur les titres et aux lois similaires dans d’autres pays. Les employés, dirigeants et directeurs qui ont accès à des renseignements confidentiels ne sont pas autorisés à utiliser ou à partager ces renseignements à des fins de négociation boursière ou à toute autre fin, sauf pour la conduite de nos affaires. Tous les renseignements non publics sur Labcorp doivent être considérés comme des renseignements confidentiels. L’utilisation de renseignements non publics à des fins d’avantages financiers personnels ou pour « conseiller » d’autres personnes susceptibles de prendre une décision d’investissement sur la base de ces renseignements est strictement interdite et peut être illégale. Ces restrictions sur le délit d’initié s’appliquent également aux titres des clients, fournisseurs et tiers de Labcorp, ainsi qu’à ceux de leurs sociétés affiliées.

Prenez garde à ce qui suit :

- Acheter, vendre ou autrement négocier :
 - Les actions de Labcorp en étant au courant de renseignements internes ou non publics sur Labcorp;
 - Les actions d’un concurrent, d’un fournisseur, d’un vendeur ou d’un client tout en ayant connaissance de renseignements confidentiels concernant l’entité en question;
- Divulguer des renseignements confidentiels à une autre personne, lorsque les tâches habituelles ne l’exigent pas.

Cela comprend le partage de renseignements avec des personnes proches, comme des membres de la famille et des amis.



Puis-je être pénalisé pour délit d’initié si je ne réside pas aux États-Unis?

Oui, vous pouvez faire l’objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu’au congédiement. Vous pouvez également être passible d’amendes, obligé de payer des dommages pécuniaires ou faire face à d’autres conséquences juridiques.

Règlement sur les titres – Règles applicables au fonctionnaire exécutif principal et aux agents financiers principaux

En plus de vous conformer à toutes les autres parties de ce Code, si vous êtes le fonctionnaire exécutif principal, le responsable financier principal, le responsable comptable principal ou le responsable du traitement de Labcorp, ou toute personne exerçant des fonctions similaires, ou si vous participez à un aspect quelconque de la préparation des états financiers de Labcorp, ou les certifications sur lesquelles reposent ces déclarations, vous avez des responsabilités précises en vertu de la loi Sarbanes Oxley de fournir une divulgation complète, juste, précise, opportune et compréhensible des rapports et documents que Labcorp dépose auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) ou lui soumet et dans les autres communications publiques faites par Labcorp.

Pour plus de renseignements

Politique sur le délit d’initié (BPM-16)



Prévention de pots-de-vin, de corruption et d'influence inappropriée

Les pots-de-vin et la corruption portent atteinte à notre intégrité et à nos valeurs, ainsi qu'à notre succès à long terme. Nous faisons concurrence et cherchons à réussir en fonction de la qualité et de la valeur de notre personnel et des produits et services que nous offrons. Labcorp interdit strictement d'effectuer ou de demander des paiements pour obtenir un avantage commercial indu, que ce soit à ou de la part de fonctionnaires, de clients ou d'autres entités commerciales. La promesse, l'offre ou la distribution d'un cadeau, d'une faveur ou d'un autre paiement dans le but d'influencer indûment une décision commerciale enfreindrait non seulement la politique de Labcorp, mais cela pourrait également constituer une infraction criminelle. Puisque les paiements (et autres choses de valeur, comme les marques de courtoisie d'affaires, les cadeaux ou les divertissements) aux clients ou fonctionnaires de tout pays nécessitent un soin particulier, nous les interdisons strictement sans avoir obtenu au préalable un examen et une approbation écrite du responsable de la conformité ou de son représentant. De plus, toute entente financière avec un client ou un client potentiel doit être soigneusement structurée conformément aux exigences applicables de Labcorp en matière de conformité et de contrats.

La loi des États-Unis sur les pratiques de corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) interdit d'offrir des cadeaux, des avantages ou toute autre chose de valeur, directement ou indirectement, aux fonctionnaires de gouvernements étrangers, aux candidats politiques étrangers et aux organisations internationales publiques comme l'Organisation mondiale de la Santé ou les Nations unies, ainsi qu'à des professionnels de la santé employés par des entités publiques, afin d'obtenir un avantage commercial indu. D'autres pays ont adopté des restrictions similaires, comme la Loi anticorruption du Royaume-Uni, qui couvrent à la fois les employés du secteur public et du secteur privé.

De même, Labcorp se conforme à toutes les lois et réglementations fédérales et étatiques qui régissent nos relations financières avec les fournisseurs de soins de santé américains dans une position pour faire des recommandations ou générer des affaires pour nous, et nous nous abstenons de nous engager dans tout arrangement destiné à influencer indûment le jugement médical d'un fournisseur de soins de santé ou qui pourrait être perçu comme influençant indûment son jugement médical. Les lois applicables comprennent la loi fédérale contre les pots-de-vin et la loi Stark, qui concernent les références faites par les médecins et autres fournisseurs de soins de santé américains aux laboratoires cliniques pour les services de tests de diagnostic remboursés par les programmes Medicare et Medicaid. Les infractions à ces lois étatiques et fédérales peuvent entraîner des sanctions pénales et civiles importantes pour les entreprises et les personnes impliquées.

Choses à savoir

- Ne jamais donner, offrir, accepter ou promettre un pot-de-vin.
- S'assurer que tous les paiements ou cadeaux sont correctement enregistrés.
- Les tiers ne peuvent pas verser de pots-de-vin ou quoi que ce soit de valeur pour influencer indûment un décideur au nom de Labcorp.
- Tous les fournisseurs tiers, vendeurs ou toutes les autres personnes qui reçoivent un paiement de Labcorp doivent se conformer au [Code de conduite des fournisseurs](#).
- Savoir comment identifier les signaux d'alarme – (voir la liste des exemples dans les politiques énumérées dans la section Pour plus de renseignements ci-dessous).

La définition de fonctionnaire est très large. Elle comprend :

- Un employé, un fonctionnaire, un candidat ou un membre d'organismes gouvernementaux, de ministères ou d'instruments, qu'il soit élu ou nommé, ce qui comprend, sans s'y limiter :
 - Les médecins et les professionnels de la santé (y compris les infirmières, le personnel de laboratoire et leur personnel) travaillant pour des hôpitaux et des universités appartenant au gouvernement;
 - Les responsables de la santé publique;
 - Les fonctionnaires des douanes et de l'importation;
 - Les organismes de réglementation des soins de santé; et
 - Les organismes internationaux publics.

Pour plus de renseignements

[Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption \(BPM-05\)](#)

[Politique de diligence raisonnable des tiers étrangers \(BPM-07\)](#)



Qualité

Labcorp respecte les normes éthiques, scientifiques et médicales les plus élevées dans toutes les activités de diagnostic, de recherche et de développement.

Labcorp maintient des systèmes de gestion de la qualité pour répondre de façon constante aux exigences réglementaires et des clients et promouvoir activement une culture de la qualité. Les systèmes de gestion de la qualité comprennent des politiques, des procédures, de la formation et des processus d'amélioration continue axés sur la conformité à toutes les lois, réglementations et lignes directrices de pratique applicables. Il s'agit notamment des modifications apportées à l'amélioration des laboratoires cliniques (Clinical Laboratory Improvement Amendments, CLIA), des exigences d'association professionnelle pour la pathologie et les analyses de laboratoire clinique, des bonnes pratiques cliniques, des bonnes pratiques de laboratoire et des bonnes pratiques de fabrication, le cas échéant. La responsabilité nous incombe de comprendre et de respecter les politiques et procédures pertinentes et d'être responsable de la qualité de notre travail.

Il est fondamental pour l'intégrité de Labcorp que nous maintenions la qualité et l'intégrité des résultats et des données fournis aux clients et aux patients. L'intégrité des données est l'élément important du système de gestion de la qualité de Labcorp. Nous sommes responsables de maintenir des données complètes, cohérentes et exactes, de la création à l'archivage et à la destruction.

La recherche animale est souvent essentielle au développement de nouveaux médicaments, dispositifs et produits sûrs et efficaces. Dans la mesure du possible, Labcorp utilisera d'autres méthodes scientifiques pour l'utilisation des animaux et soutiendra le développement et l'adoption de méthodes alternatives. Lorsqu'un test sur les animaux est nécessaire, Labcorp respecte des normes strictes de conduite éthique et respecte toutes les lois et tous les règlements applicables pour le traitement des animaux. Labcorp s'engage à traiter les animaux sous nos soins de manière humaine et respectueuse.

Commerce international et sanctions

Avec une portée et des emplacements mondiaux, Labcorp se conforme à toutes les lois et réglementations applicables en matière de contrôle des importations, des exportations et des échanges commerciaux dans les juridictions où nous exerçons nos activités. Celles-ci comprennent :

1. Les lois américaines et autres lois applicables sur le contrôle des échanges commerciaux — Les embargos limitent notre capacité à transiger avec certains pays, sous réserve des exigences de licence, tandis que d'autres règlements restreignent nos interactions avec certaines personnes ou entités.
2. Réglementation sur le contrôle des exportations – Restriction de certains envois ou certaines transmissions de biens, de services et de technologies, qu'ils soient exportés ou réexportés ou utilisés si les matériaux sont créés aux États-Unis et envoyés à l'étranger soient restreints.
3. Réglementation anti-boycottage — Ne pas coopérer dans les boycottages que le gouvernement américain ne soutient pas; par exemple, si un client refuse de faire affaire avec Labcorp parce que Labcorp refuse de boycotter Israël.
4. Il se peut qu'il y ait d'autres lois sur l'importation et l'exportation ainsi que d'autres réglementations qui limitent le commerce avec certains pays..

Pour plus de renseignements

[Bureau national de la qualité de Labcorp Diagnostics](#)

[Qualité du développement des médicaments de Labcorp](#)

[Code de respect pour les animaux en recherche et développement \(BPM-LEG-P-LG-012\)](#)

[Principes de signalement et d'enquête sur les problèmes de bien-être des animaux \(BPM-LEG-P-LG-011\)](#)

[Politique en matière de droit commercial international \(BPM-06\)](#)

Inspiration



- 28 Droits de la personne
- 29 Fonction publique et contributions politiques
- 29 Environnement, santé et sécurité



Communauté

Droits de la personne

Labcorp reconnaît l'importance de maintenir et de promouvoir les droits fondamentaux de la personne dans nos opérations et dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. S'inspirant des principes et des directives des Nations Unies, de l'Organisation internationale du travail et de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Labcorp exerce ses activités en vertu de programmes et politiques qui :

- Fournissent des salaires, des avantages et d'autres conditions d'emploi équitables et justes, conformément aux lois locales;
- Reconnassent le droit des employés à la liberté d'association;
- Offrent des conditions de travail humaines et sécuritaires;
- Favorisent un milieu de travail exempt de trafic humain et sexuel, de travail forcé et de servitude, et de travail illégal des enfants;
- Font la promotion d'un milieu de travail exempt de discrimination et de harcèlement; et
- Abordent des questions de droits de la personne et de l'environnement liées à l'extraction minière et au commerce des minerais de conflit.



Pour plus de renseignements

[Politique sur le travail éthique et la lutte contre la traite des personnes \(BPM-18\)](#)

[Déclaration sur le combat contre l'esclavage moderne](#)

[Déclaration sur les minerais de conflit](#)



Fonction publique et contributions politiques

Labcorp joue un rôle important dans le processus politique en informant les gouvernements et leurs représentants et en travaillant en étroite collaboration avec eux afin d'adopter des lois, des règlements et des politiques visant à promouvoir les intérêts de l'Entreprise et, en fin de compte, à améliorer la santé et la vie des patients. Toutes les activités de relations gouvernementales ou les contributions politiques au nom de l'Entreprise doivent être menées par, coordonnées par, ou réalisées en coopération avec, ou à la demande du Service des relations gouvernementales mondiales et de la politique publique de Labcorp, conformément à la Politique et aux procédures de relations gouvernementales de Labcorp.

Nous vous encourageons à être actif dans la vie politique et la vie civique de vos communautés, y compris dans des activités caritatives ou éducatives. Ce faisant et lors de toute communication publique, vous devez préciser que vos opinions sont personnelles et ne sont pas exprimées en tant qu'employé de Labcorp à moins que cela ne soit autorisé dans la Politique et les procédures de relations gouvernementales de Labcorp.

À moins d'être autorisé en vertu de la Politique et des procédures de relations gouvernementales de Labcorp, vous ne pouvez apporter aucune contribution politique en tant que représentant de Labcorp, et vous devez également éviter les activités de lobbying ou même l'apparence de lobbying auprès de tout organisme gouvernemental ou de fonctionnaire en tant que représentant de Labcorp. Veuillez noter que les demandes périodiques de la part de la haute direction pour entrer en contact avec une agence gouvernementale ou les représentants législatifs d'un employé avec un contenu préalablement approuvé ne sont pas interdites par cette politique et ne constituent pas du lobbying.

Aucun dirigeant ou employé ne peut faire, autoriser ou permettre des contributions, dépenses ou utilisations illégales de fonds ou de biens de l'entreprise à des fins politiques.

Environnement, santé et sécurité

Labcorp s'efforce de fournir un environnement de travail sécuritaire et sain. Des renseignements plus détaillés se trouvent dans le rapport sur la responsabilité d'entreprise de Labcorp, disponible [ici](#). Vous avez la responsabilité de maintenir un milieu de travail sécuritaire et sain pour tous en :

- Respectant toutes les règles et pratiques en matière de santé et de sécurité environnementales;
- Signalant les accidents, les blessures et l'équipement, les pratiques ou les conditions non sécuritaires et en élaborant des mesures correctives et préventives, le cas échéant; et
- Prenant toutes les précautions raisonnables lors de la manipulation de matières dangereuses.



« À moins d'être autorisé en vertu de la Politique et des procédures de relations gouvernementales de Labcorp, vous ne pouvez apporter aucune contribution politique en tant que représentant de Labcorp, et vous devez également éviter les activités de lobbying ou même l'apparence de lobbying. »

Pour plus de renseignements

Politique et procédures relatives aux relations gouvernementales de Labcorp

Politique et procédures relatives aux dons de bienfaisance de l'entreprise

Dérogations ou modifications au Code de conduite et d'éthique

Toute dérogation à ce Code ou toute modification à ce Code qui s'applique aux cadres dirigeants, y compris les cadres ou directeurs principaux, ne peut être apportée que par le conseil d'administration de Labcorp ou un comité du conseil et sera rapidement divulguée aux actionnaires de Labcorp et autrement, comme l'exigent la loi, la réglementation de la SEC ou la réglementation boursière.

Administration

Conseil d'administration

Le conseil d'administration, par l'entremise des comités Vérification, Qualité et Conformité, contribuera à l'administration appropriée de ce Code. Le comité Vérification est chargé de surveiller la conformité d'un point de vue financier et le comité Qualité et Conformité est chargé de surveiller la conformité du point de vue de la réglementation. Les comités Vérification, Qualité et Conformité seront responsables de l'examen annuel des procédures de conformité mises en place pour appliquer le présent Code et recommanderont les clarifications ou les changements nécessaires à ce Code à l'ensemble du conseil d'administration pour approbation.



Conseil pour les gestionnaires

Tous les dirigeants et gestionnaires doivent être disponibles pour répondre aux questions sur ce Code avec leurs employés. Les dirigeants et les gestionnaires sont également responsables de l'examen diligent des pratiques et des procédures en place pour maintenir la conformité à ce Code.

Personnes-ressources :

Service de la conformité de l'Entreprise

Adresses de courriel générales :

- Questions relatives à la confidentialité HIPAA/É.-U.
- La confidentialité mondiale est importante
- Toutes les autres questions

Le Bureau de la confidentialité

Service juridique du développement de médicaments

Service juridique de l'Entreprise et des diagnostics

Directeur de la conformité des titres

Mission OIS :SAFE

Ressources :

AskHR

mAPS

Le point—Politiques d'entreprise

Bureau de la sécurité des renseignements

Ligne d'action Labcorp : labcorp.ethicspoint.com

